

CONTRE LA CONSTITUTIONNALISATION DE L'ÉTAT D'URGENCE ET LA DÉCHÉANCE DE NATIONALITÉ !

La Fédération du Pas-de-Calais de la LDH appelle tous les citoyens et les citoyennes à faire connaître leur opposition au vote de ces mesures

- en **signant la pétition nationale** sur le site :
www.nousnecederonspas.org

- en **participant aux rassemblements et manifestations**

Samedi 30 janvier 2016 :

- **à Boulogne-sur-Mer, à 14 h 30**, devant le Théâtre, rue Monsigny
- **à Lille, à 15 heures**, Place de la République

En réaction à l'horreur des attentats qui ont frappé notre société, l'état d'urgence a été décrété par le Gouvernement puis prolongé pour une durée de 3 mois.

Le projet de loi constitutionnelle prévoit l'inscription dans la Constitution de l'état d'urgence, ce qui revient à graver dans le marbre ce régime d'exception qui permet l'action des forces de sécurité sans contrôle du juge.

Il faut s'inquiéter doublement des pouvoirs sans contrôle qui seraient ainsi donnés à ceux qui demain pourraient arriver aux manettes de l'État.

Face à cette situation de très nombreuses associations, syndicats et partis regroupés dans le collectif « Nous ne céderons pas ! » lancent cet appel unitaire.

**Comme le rappelle Henri Leclerc, Président d'honneur de la Ligue des droits de l'Homme,
« N'oublions pas que, toutes proportions gardées, quand Hitler arriva au pouvoir, il n'eut,
en matière de libertés publiques, qu'à enfile les bottes législatives que lui avaient
fabriquées ses prédécesseurs » !**

**Il n'y aura d'avenir pour notre société que
dans le respect universel des droits de l'Homme !
Exigeons le de nos hommes politiques !**

Dès le début janvier, la Fédération du Pas-de-Calais de la LDH avait voté deux résolutions qu'elle a adressées aux parlementaires du département.

N'hésitez pas à relayer très largement cet appel unitaire !

Alain PRUVOT, Président de la Fédération du Pas-de-Calais de la LDH – 26 janvier 2016